Attestation de vérification des comptes
du SCSFIP au titre de l'année 2025

Je soussigné Pascal Lemaire, adhérent du syndicat, accepte la fonction de commissaire aux comptes du syndicat pour l'année 2025, et

- certifie avoir vérifié les comptes du SCSFIP de l'année 2025 à l'aide de la comptabilité et des pièces de dépense et de produit présentées,

- déclare n'avoir trouvé aucune anomalie tant au fond qu'en la forme,

- déclare avoir constaté la présence au bilan d'une somme de 525 € comptabilisée au compte 511000 depuis l'année 2023 « Valeur à l'encaissement », correspondant à 5 chèques de cotisation non remis à l'encaissement dans les délais impartis et désormais prescrits,

- constate l'absence d'identification des cotisants concernés par ces chèques,

- déclare avoir constaté que le bilan a été expurgé de cette somme qui a été passée en compte 671.4 « Créance devenue irrécouvrable »,

- conclus à la validité des comptes présentés.

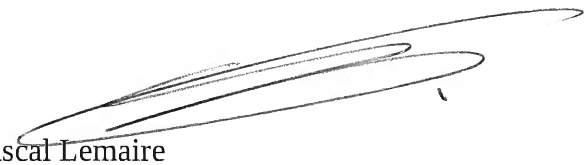

Pascal Lemaire